



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2018-01 À 2018-06

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le jeudi 4 janvier 2018, a adopté les règlements ci-dessous décrits :

2018-01 : Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2018.

2018-02 : Règlement imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2018.

2018-03 : Règlement imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2018.

2018-04 : Règlement imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2018.

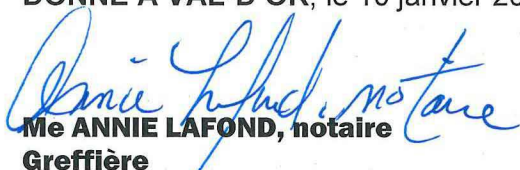
2018-05 : Règlement imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2018.

2018-06 : Règlement concernant la tarification des biens, des services et des activités.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 10 janvier 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière